

Modérer avant ou après ?

La prolifération des messages choquants ou haineux publiés sur les sites internet des médias traditionnels n'a pas manqué d'attirer l'attention des parlementaires. « *Au lendemain de graves incidents au Kenya, d'un événement particulier en Israël ou en Palestine, ou encore après une annonce politique en Région wallonne, par exemple, on peut parfois y découvrir des réactions assez étonnantes, très dures, absolument pas contrôlées, avec des personnes nommément citées, des mises en cause, des propos racistes, etc. Tout cela est bel et bien repris par les plus grands médias belges. En me renseignant, j'ai vu que ces réactions étaient modérées mais seulement a posteriori. Le message est directement publié et le modérateur intervient de temps en temps. Il est possible de signaler un abus et une correction est alors opérée. Mais les propos inconvenants restent parfois visibles durant deux jours sur les sites des plus grands quotidiens. Quelle est votre réaction ?* ». Le député Carlo Di Antonio (CDH) interpelle ainsi la ministre Fadila Laanan (PS) en Commission de la culture du Parlement de la Communauté française.

Le député rappelle également que le « *Code de principes de journalisme énonce certaines règles à respecter. Il a été annexé à la convention conclue le 18 juin 2003 entre les Journaux francophones belges et les journalistes. Or, dans les forums, ce code semble n'être respecté que de manière trop tardive* », regrette-t-il.

« *Le Code de principes de journalisme que vous mentionnez ne s'applique qu'aux professionnels du secteur et ne s'étend pas au grand public* », réplique la ministre. « *S'il semble effectivement que la responsabilité éditoriale des entreprises de presse soit en jeu, la responsabilité civile ou pénale de chaque internaute ne peut être ignorée. Les principes de droit positif doivent s'appliquer : la diffamation, les propos racistes ou les atteintes à la dignité humaine sont interdits. La question est complexe et différents niveaux de responsabilité coexistent. Mon cabinet est déjà intervenu auprès d'éditeurs à plusieurs reprises lors de cas flagrants d'incitation à la haine raciale afin d'attirer l'attention du modérateur. Il y a effectivement un délai d'attente avant la réaction du modérateur et le retrait des propos incriminés. J'espère que le futur Conseil de déontologie journalistique sera bientôt effectivement installé et se penchera sur cette problématique au plus vite. En effet, les problèmes de ce genre vont certainement se multiplier vu les évolutions technologiques* », conclut-elle en lançant aux représentants des organes de presse une invitation à débattre sur la question.

YVES LETERME À L'HÔPITAL

Côté flamand, le débat a également fait surface à la suite du séjour d'Yves Leterme à l'hôpital de Louvain. Sur le site de certains quotidiens flamands, on pouvait notamment lire des commentaires sous pseudonyme, du genre : « *Il est guéri ? Merde* ». Deux sénateurs CD&V (Els Schelfhout et Pol Van Den Driessche) en ont profité pour lancer, en collaboration avec l'asso-

ciation progressiste interculturelle Kif Kif, « *un appel aux éditeurs et rédacteurs en chef de médias* » (1) s'inquiétant de la prolifération des commentaires à caractère raciste sur les sites internet de grands médias flamands.

« *L'incitation au racisme n'est pas la liberté d'expression mais un délit* », estiment les instigateurs de la pétition. « *Ces sites sont, d'après les enquêtes du CIM, quotidiennement lus par des milliers de gens. Bien que les commentaires aient souvent un niveau de qualité très divergent, ils bénéficient tout de même d'une certaine aura de légitimité, parce qu'ils paraissent sur les sites web de médias réputés. Une recherche sur différents forums en ligne nous apprend toutefois que des réactions quotidiennes rancunières, choquantes voire carrément racistes paraissent souvent sur ces sites de manière anonyme ou en utilisant un pseudonyme. Les remarques avilissantes vont, de cette façon, exercer une influence sur les opinions. C'est d'autant plus vrai lorsque ces commentaires paraissent généralement sans l'explication ou l'encadrement nécessaire. Pourtant, la ligne politique officielle de tout média sérieux est que des messages à caractère raciste, xénophobe ou négationniste n'ont pas leur place. Jusqu'à ce jour, cet engagement est malheureusement souvent resté lettre morte* », regrettent les auteurs en appelant les responsables médiatiques à mieux contrôler les messages à caractère haineux et racistes publiés sur leurs forums.

« *La publication des commentaires de lecteurs n'est pas uniquement basé sur la volonté de donner la parole aux citoyens mais il y a aussi un objectif commercial : plus il y a de lecteurs et de commentaires, plus il y a de visiteurs et donc plus élevé devient le prix d'insertion des publicités en ligne* », explique le sénateur et ex-journaliste politique Pol Van Den Driessche.

A PRIORI OU A POSTERIORI

Au quotidien *De Standaard*, la modération se fait en amont. Toutes les réactions arrivent d'abord dans une base de données centrale. Elles apparaissent en ligne seulement après l'approbation d'un modérateur. Dans les quotidiens du Persgroep (HLN.be et demorgen.be), deux collaborateurs à temps plein sont chargés d'examiner toutes les réactions. « *Nous recevons en moyenne 5.000 réactions par jour sur les sites, il n'est donc pas impossible que l'un ou l'autre commentaire passe au travers des mailles du filet. Il y a quelques années, on s'est fait taper sur les doigts par le Centre pour l'égalité des chances ; depuis nous collaborons étroitement sur cette situation* », explique Bart Franssen.

La question de la modération des commentaires sur les sites de médias a suscité la création d'une commission spécifique au Raad voor de journalistiek (RVDJ), le conseil flamand de journalisme, qui espère émettre un avis d'ici juin prochain.

Mehmet KOKSAL

(1) Lire la pétition en ligne sur <http://www.stopracismeopmediasites.be>



(Photo: Johanna De Tessières)

La Libre : plus de mille réactions par jour

Valérie Moncousin, journaliste et coordinatrice de l'information à LaLibre.be, explique que « *les commentaires y sont modérés a priori par trois collaborateurs de la rédaction en ligne. La Libre Belgique a deux rédactions (internet et papier) totalement indépendantes l'une de l'autre et les modérateurs de commentaires sont des journalistes à part entière. Sur les 9 forums en ligne, nous recevons quotidiennement plus de 1.000 réactions soit plus d'une centaine par sujet. Les sujets les plus polémiques, qui déclenchent le plus de réactions des lecteurs, sont la politique, la religion, l'immigration, le pouvoir d'achat et le salaire des grands patrons.* » (M. K.)

France : vers

Depuis l'ordonnance en référé du 26 mars 2008 du Tribunal de grande instance de Paris dans l'affaire Olivier Martinez, acteur français et ex-compagnon de la chanteuse australienne Kylie Minogue, contre Bloobox Net, société éditrice du site fuzz.fr, la panique règne pour les éditeurs d'information en ligne basés en France.

Créé par Eric Dupin fin 2005, le forum Fuzz.fr était construit sur le modèle du site Digg.com où le contenu est intégralement généré par les internautes. Les votes de ces mêmes internautes permettaient de faire « remonter l'information » en première page du site.

Analysant un lien spécifique et estimant que ce site a porté atteinte à la vie privée de l'acteur français, le tribunal a condamné la société éditrice de Fuzz.fr à payer 1.000 € de dommages et intérêts, plus 1.500 € de participation aux frais de procédure.

« *La mise en place d'un contrôle humain a priori,*

Délits de presse et responsabilité éditoriale

Peut-on tout écrire sur le web ? Interview de Thibault Verbiest, avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris, et associé du cabinet Ulys.

Tout ne peut pas être écrit : l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme énonce des restrictions à la liberté d'expression, notamment pour protéger la réputation et les droits d'autrui. En Belgique, plusieurs dispositions légales punissent les auteurs de propos diffamatoires, xénophobes, etc. sur internet.

Lorsque de tels propos sont publiés, quelle responsabilité est engagée ?

La mise en cause de la responsabilité pénale du gestionnaire de site ou de forum n'est pas à exclure à partir du moment où les cours et tribunaux semblent reconnaître que les délits commis via internet sont

des délits de presse, dont le régime prévoit une responsabilité pénale en cascade : si l'auteur n'est pas identifiable, la victime peut se retourner contre l'éditeur. En l'occurrence, le gestionnaire de site pourrait être assimilé à l'éditeur. Cette responsabilité pénale en cascade a été entendue en matière civile. L'éditeur de site pourrait alors être poursuivi au civil si l'auteur des messages n'est pas identifiable. Les procès sont rares en Belgique. La jurisprudence a surtout eu l'occasion de se prononcer sur des cas de racisme sur internet, en condamnant les auteurs des propos litigieux. Mais il faut probablement s'attendre à une multiplication des plaintes visant les responsables de blogs, à l'instar de nos voisins allemands et français. Qu'en est-il du droit de réponse ? Les dispositions légales n'envisagent pas explicitement les cas liés à

internet. Cette question est complexe car le droit de réponse audiovisuel relève de la compétence des Communautés, et internet (société de l'information) relève en principe du fédéral. Que faire dès lors de contenus audiovisuels sur internet ? Il est indispensable de tendre à des régimes de droit de réponse les plus harmonisés possibles, exercice difficile dans notre pays...

Sur un forum, la modération des commentaires a priori constituerait-elle l'unique « garde-fou » ?
L'analyse de la jurisprudence française montre qu'il est possible de distinguer trois types de blogs, qui correspondent à des réalités transposables en Belgique. Le premier concerne les blogs modérés a posteriori, le modérateur ne procédera à l'enlèvement de contenus litigieux que si ceux-ci lui sont signalés comme tels ou sur base d'une

injonction. D'un point de vue pratique, c'est le mode le plus commode. Le deuxième concerne les blogs modérés a priori : le modérateur décide quels contenus pourront être mis en ligne. Le troisième vise les blogs modérés a priori et pour lesquels le modérateur intervient et devient donc lui-même éditeur des contenus en ligne. La jurisprudence française est aujourd'hui assez clairement établie : les blogs de la première catégorie sont assimilables à des hébergeurs, tandis que les autres sont des éditeurs. Reste à voir si les juges belges suivront cette jurisprudence d'outre-Quévrain... A suivre.

Recueilli via courriel par L. D.

L'intégralité de cette interview se trouve en ligne sur www.ajp.be (rubrique 'Le mensuel', section 'Dossiers').

Le Soir : deux types de modération

Philippe De Boeck, journaliste et responsable de la modération pour LeSoir.be : « Il y a deux types de modération gérées par la même base de données IPB (Invision Power Board) : une modération a posteriori sur les réactions aux articles et une modération a priori dans les forums. Pour les forums, on compte entre 250 à 400 commentaires par jour et le chiffre est de plus du double pour les réactions aux articles. Celles-ci sont rarement intéressantes et agissent comme un défouloir pour les internautes tandis que les commentaires sur les forums sont généralement de meilleure qualité, se concentrent sur les débats d'idées. Deux personnes sont chargées de modérer les réactions et, vu leur nombre élevé, il est impossible de tout suivre rapidement.

Le système IPB permet également de signaler des abus ou d'émettre des votes négatifs sur des commentaires : dix avis négatifs renvoient le message pour suppression aux modérateurs. La procédure prend entre 10 et 15 minutes, ce qui engendre parfois quelques problèmes.

Il existe une charte d'utilisation et nous allons mettre en ligne un texte précisant ce que recouvre la liberté d'expression et ce qu'est exactement la censure.

Jusqu'à présent, nous n'avons eu qu'une seule tentative de plainte judiciaire, de la part de Bart De Wever qui prétendait avoir vu des menaces de mort sur le site du Soir mais nous n'avons ni retrouvé ces commentaires ni entendu parler de sa plainte. » (M. K.)



(Photo: Alain Dewez)

la fin des commentaires non modérés ?

de l'ensemble des informations, commentaires, réactions des internautes, semble être pour l'heure la mesure la plus sage à adopter. Néanmoins, ce choix du Tribunal est porteur de nombreuses contradictions qui risquent d'insuffler un climat de peur et d'insécurité néfaste à toute l'économie d'internet ainsi qu'à sa liberté d'expression », déclare Eric Dupin après avoir fermé son site.

Le contrôle, la diffusion de l'information et la publication des commentaires n'arrêtent pas d'être... commentés au sein des rédactions. Ainsi, Jean-Pierre Elkabbach a annoncé la création d'un groupe de réflexion « éthique » au sein de la rédaction d'Europe 1, qui sera chargé de travailler à la vérification des informations données par les sites internet.

Que ce soit sur LePost.fr ou Rue89.com, les internautes sont fréquemment appelés à contribuer à la production de l'information soit en postant des commentaires, soit en publiant des

tribunes, soit encore en proposant des articles. Sur Mediapart.fr, un site payant fondé par Edwy Plenel, on trouve d'un côté des informations délivrées par les journalistes de la rédaction et, de l'autre, un club d'abonnés qui publie des articles et des tribunes. Selon Edwy Plenel, rapporté par France Inter, le fait d'être abonné, donc répertorié, obligerait celui qui délivre une information à respecter une certaine éthique et donc à effectuer un vrai travail de recherche avant de poster. L'abonnement rend le citoyen responsable vis-à-vis de son média. La question qui se pose alors est de savoir comment traiter, quand le site est gratuit, une information délivrée par l'internaute. Chez Rue89.com, un site gratuit, le filtrage et la modération des commentaires sont effectués par les directeurs de l'information. « Rien n'est publié sur Rue89 sans qu'on appuie sur un bouton vert », a expliqué un responsable dans un entretien à la radio France Inter. « Les internautes

envoient soit des témoignages, soit des tribunes, très rarement des articles dans le sens journalistique. Ce sont nos lecteurs qui nous irriguent en envoyant des informations et on vérifie tout. En amont, il y a généralement une information sur dix qu'on utilise et, en aval, ils critiquent, complètent et réagissent. (...) Pour les commentaires, on modère a posteriori et il existe un système pour faire remonter les bons commentaires et un autre pour faire baisser les mauvais commentaires. Les plus mal notés se ferment. Le système pour faire remonter le bon commentaire est à l'image du système du choix du disque ; concrètement, on appuie sur une touche qui fait remonter automatiquement sous l'article le bon commentaire. Le modèle de Rue89 n'est pas du journalisme citoyen mais du participatif encadré où tout passe par la rédaction. »

M.K.